

République Française

Liberté - Egalité -
Fraternité

Département de l'Aveyron

Commune d'Olemps

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents :	15
Représentés :	6
Absents :	2
Ayant pris part au vote :	21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 janvier, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;

M. Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme AUBRY Sandrine représentée par Stéphane SANSAC

Mme Gislaïne CRAYSSAC représentée par Sylvie LOPEZ

Mme Régine DE RODAT représentée par Pascal PRINGAULT

Mme Kedna THOMAS représentée par Danièle KAYA-VAUR

M. Sébastien FABRE représenté par Huguette THERON CANUT

M. Jean GARGUILO représenté par Edmond ROUTABOUL

Absents :

Mme Karine MINIC

M. Yohan ENCAUSSE

Secrétaire de séance : M. Stéphane SANSAC

Délibération n° DL20240102

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA NOUVELLE CANTINE SCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35) ;

Vu la Loi de Finance n°2020-1657 du 29 décembre 2010 ;

Vu la nécessité de continuer les actions d'économie d'énergie sur les équipements publics afin de réduire les consommations d'énergie (décret tertiaire) ;

Vu la nécessité d'aménager une nouvelle cantine scolaire eu égard des effectifs du groupe scolaire Pierre LOUBIERE et du passage de la commune d'Olemps au-dessus des 3 500 habitants ;

Vu la loi Solidarité Renouvellement Urbain qui s'oppose désormais à la commune d'Olemps, avec l'obligation de production de nouveaux logements sociaux et donc le besoin de calibrer les équipements à vocation scolaire ;

Vu la lettre d'engagement de la Préfecture du 8 janvier 2024 fixant les modalités de subventions au titre de la DETR 2024 ;

Accusé de réception en préfecture
012-211201744-20240129-1_DL20240102-DE
Reçu le 30/01/2024

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet LORIO pour étudier l'aménagement de ce nouvel espace de vie, absolument nécessaire au maintien des services de qualité pour les familles d'Olemps.

Un avant-projet détaillé a été produit accompagné de l'estimation prévisionnelle.

Il convient de délibérer sur les montants de l'opération ainsi que sur le plan de financement,

L'estimation prévisionnelle de ce programme s'élève à :

• Plan topographique	4 760,00 €
• Etude géotechnique	6 740,00 €
• Maîtrise d'œuvre	76 500,00 €
• Contrôle Technique et SPS	11 290,00 €
• Travaux	996 113,13 €

1 095 399,13 € HT (1 319 518,95 € TTC)

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1- **D'approuver** le projet et le montant des travaux qui s'élève à 1 095 399,13 € HT (1 319 518,95 € TTC) ;
- 2- **D'approuver** le plan de financement ci-après :
 - Financements Etat : **438 160 €** soit 40%
 - Etat – Fonds Verts (20% partie énergétique) : **11 000 €** soit 1%
 - Région Occitanie : **120 000 €** soit 11%
 - Département de l'Aveyron
 - (*équipements structurants pour nos territoires*) : **120 000 €** soit 11 %
 - Commune : **406 239 €** soit 37%
- 3- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande ;
- 4- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Stéphane SANSAC



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le :
- Sa publication :
 - o Affichée le :
 - o Retirée le :